

SAC-050819

UNIVERSITÉ DE MONCTON

189^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 19 août 2005

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Marie-France Albert, doyenne	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Nasser Baccouche, directeur	Moncton	Denise Merkle, professeure	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Abdelaziz Nait Ajjou, professeur	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Émérentienne Richardson, professeure	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Sylvie Robichaud-Ekstrand, directrice	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Jacques Saindon, professeur	Moncton
Paul Chiasson, doyen	Moncton	Richard Thériault, étudiant	Shippagan
Liette Clément, professeure	Shippagan	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Étienne Dako, professeur	Moncton	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Paul Deguire, professeur	Moncton	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Normand Gionet, doyen	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, professeure à la retraite	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Anne Lowe, doyenne	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Patrick Maltais, directeur général de l'Éducation permanente (DGEP)	U de M		
France Marquis, professeure	Edmundston		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Bourque, Yahia Djaoued, Marie-Christine Émond, Cheick Tidiane Konaté, Salem Lakhal, Frances LeBlanc, Éric Michaud, Sonia Poulin, Jean-Guy Vienneau et Marc-André Villard

1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
5.1	Lettre de Simone LeBlanc-Rainville et réponse du recteur et vice-chancelier .	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-050506	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	5
8.1	(7.1) Représentation au Sénat académique	5
8.2	(11) Sondage Maclean's	10
8.3	(11.4) Lignes directrices - Description de cours	10
9.	RAPPORTS ANNUELS	10
9.1	Comités du Sénat académique, unités d'enseignement et de recherche, bureau du VRER	10
10.	NOMINATIONS	12
10.1	Bureau de direction du Sénat académique	12
10.2	Comité conjoint de la planification	12
10.3	Comité d'appel du Sénat académique	12
10.4	Comité de sélection des grades honorifiques	13
10.5	Comité des programmes	13
10.6	Conseil de la langue française	13
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050516	13
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	14
12.1	Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences forestières	14
12.2	Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie)	15
12.3	Évaluation du programme de sociologie	18
12.4	Abolition du Certificat en administration du personnel de type B	21
12.5	Abolition du programme de Baccalauréat en gestion des pêches	21
13.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	21
14.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-050618	22
15.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS	22
17.	AFFAIRES NOUVELLES	24
18.	PROCHAINE RÉUNION	24
19.	CLÔTURE	25

DOCUMENTS	26
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Lettre de Simone LeBlanc-Rainville et réponse du recteur et vice-chancelier	B(1-4)
DOCUMENT C : Représentation au Sénat	C(1-2)
DOCUMENT D : Rapports annuels	D(1)
DOCUMENT E : Rapport du VRER	E(1-17)
DOCUMENT F : Nominations	F(1-8)
DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-050516	G(1-29)
DOCUMENT H : Modifications aux Statuts et règlements	H(1-3)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à la 189^e séance du Sénat académique. La réunion commence à 8 h 30.

2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Recteur et vice-chancelier : C'est à la réunion annuelle que l'on doit procéder à l'élection d'une personne à la présidence d'assemblée. Vous vous souviendrez que l'on a fait l'évaluation de notre président d'assemblée à la réunion du mois de mai. Une des questions qui était posée dans le questionnaire était la suivante : Est-ce que vous mandatez le Bureau de direction du Sénat académique d'approcher le candidat pour un renouvellement de mandat ou une autre candidate ou un autre candidat au cas où celui-ci ne serait pas disponible ou ne serait pas prêt à servir une autre année? Le BDS a pris connaissance des résultats du sondage. Je dois vous dire que c'était unanime en ce sens que les gens sont très satisfaits du travail de Gérard Snow à titre de président d'assemblée. Également, le Sénat académique, à l'unanimité, recommandait que l'on approche Gérard Snow pour lui demander de servir comme président d'assemblée du Sénat académique pour une autre année. C'est ce que j'ai fait et Monsieur Snow est tout à fait disponible pour continuer à présider le Sénat académique si c'est le vœu de cette assemblée. Je peux vous dire également que plusieurs d'entre vous avez aussi formulé des commentaires concernant sa présidence. Presque cent pour cent des commentaires sont positifs en ce qui concerne sa présidence. C'est sans hésitation que le BDS m'avait donné le mandat d'approcher Gérard Snow pour lui demander de servir comme président d'assemblée pour une autre année. Il accepte si c'est le vœu du Sénat académique.

R : 01-SAC-050819

Marie-France Albert, appuyée par Lise Caron, propose :

*« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Recteur et vice-chancelier : Je pense que ce serait tout à fait approprié de dire à maître Snow que l'on vient de passer à sa réélection à la présidence d'assemblée par un vote unanime de lui confier la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année universitaire. Merci et félicitations Gérard.

Le président d'assemblée remercie les membres du Sénat académique de leur confiance. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres : Paul Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie; Étienne Dako, professeur au Campus de Moncton; David Lonergan, professeur au Campus de Moncton; Sylvie Robichaud-Ekstrand, directrice de l'École de science infirmière; Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice au Campus de Shippagan et Richard Thériault, étudiant au Campus de Shippagan. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et nomme Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville comme scrutatrices.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre de Simone LeBlanc-Rainville et réponse du recteur et vice-chancelier

Voir le Document B, p. 1-4

SG : La correspondance a été incluse dans la documentation remise à toutes les sénatrices et tous les sénateurs et nous n'avons pas d'autre correspondance.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 02-SAC-050819

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Liette Clément, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-050506

Corrections :

À la page 28, à l'intervention de « Lowe », 3^e ligne, il faut lire : ...par le fait que les enseignantes et enseignants en neuvième...

À la page 35, rubrique 13, 5^e ligne, il faut lire : ... compléter un minimum de 24 crédits sur une possibilité...

R : 03-SAC-050819

Gaston LeBlanc, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« *Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-050506 tel qu'il a été corrigé.* »

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)**8.1 (7.1) Représentation au Sénat académique**

Voir le Document C, p. 1-2

Recteur et vice-chancelier : Lors de la dernière réunion du Sénat académique du mois de mai, nous avons à l'ordre du jour un suivi concernant cette rubrique. Au mois de mars, le Sénat académique avait étudié un rapport du Comité *ad hoc* sur la réforme du Sénat et à ce moment, il ne semblait pas être en mesure de s'entendre sur une façon de trouver une solution à cette question. Au mois de mai, le Sénat académique était devant une situation où le Comité *ad hoc* sentait qu'il ne pouvait plus continuer son travail puisque la direction souhaitée par le Sénat académique face à cette question, n'était pas claire. J'avais dit au BDS, avant la réunion du mois de mai, que j'étais prêt à faire un certain nombre de suggestions et que, si ces suggestions étaient reçues favorablement par le Sénat académique, l'on pourrait possiblement revenir à la séance d'aujourd'hui pour étudier des propositions concernant la représentation au Sénat académique. Vous avez vu le procès-verbal et le rapport du Comité plénier de la réunion du Sénat académique du mois de mai. C'était suffisamment clair dans ces documents qu'il y avait au moins un consensus autour d'une certaine direction à prendre par rapport à la question. Le Sénat académique était d'accord pour mandater le recteur et vice-chancelier et deux des membres de l'ancien comité *ad hoc*, soit Gilles Bouchard et Normand Gionet afin de présenter un document sur la question à la réunion d'aujourd'hui. Pour différentes raisons, il n'a pas été possible de se réunir avant les vacances. On a seulement pu avoir notre réunion au retour de vacances, au mois d'août, ce qui explique la raison pour laquelle le document n'est pas parti avec l'ensemble des documents du Sénat académique, mais vous est seulement parvenu il y a trois ou quatre jours. Techniquement, le Sénat académique pourrait dire qu'il est prêt à recevoir ce document comme information, mais qu'il ne souhaite pas l'étudier à cette rencontre. Je souhaiterais que ce soit le contraire. On a eu un bon 72 heures, sinon plus à l'avance, pour prendre connaissance du document et surtout que le document reflète, à mon point de vue, les consensus qui semblaient se développer au Sénat académique du mois de mai. Aussi, c'est une question que l'on a débattue au cours des six ou sept dernières réunions du Sénat académique. Pour ces raisons, je crois qu'il serait opportun d'étudier la question sur le fond et demander au Sénat académique de se prononcer sur les propositions aujourd'hui. Je pourrais rapidement expliquer le document et ensuite ce sera pour information ou pour décision selon la volonté de cette assemblée.

8.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

Essentiellement, le document que nous avons préparé rappelle, dans un premier temps, ce que le Sénat académique avait déjà accepté. Il y avait une nouvelle approche à la représentation du corps professoral au Sénat académique, particulièrement du corps professoral du Campus de Moncton, soit une approche basée sur la représentation proportionnelle des facultés. Il y a eu plusieurs propositions qui ont été par la suite soumises par le Comité *ad hoc* au Sénat académique qui traitaient particulièrement de la composition du Sénat académique. C'est sur cette question que le Sénat académique n'est pas encore arrivé à s'entendre quant à une modification à la composition actuelle du Sénat académique. Ce que le Comité présente, c'est ce qui avait fait l'objet de la discussion lors de la dernière réunion du Sénat académique. Il y avait dans un premier temps la question de la composition du Sénat académique qui interpelle le rôle et le statut des directions d'école au Sénat académique. Deuxièmement, il y avait le mode de scrutin, si l'on adopte la représentation proportionnelle des facultés. Il y avait eu quelques discussions à ce sujet, mais le Sénat académique n'avait pas non plus pris une décision. On vous rappelle également que vous aviez approuvé une proposition selon laquelle MM. Bouchard et Gionet devaient se concerter avec moi pour préparer le document. Par la suite, on vous soumettra quatre propositions. Après les deux premières propositions, on essaiera d'expliquer les conséquences de ces propositions si elles devaient être adoptées par le Sénat académique. La première proposition suggère que l'on fixe le nombre de directeurs et de directrices d'école qui siègent d'office au Sénat académique, soit deux. À l'heure actuelle, toutes les directions d'école, au nombre de cinq, siègent au Sénat académique. On ajoute que ces personnes sont désignées par l'ensemble des directeurs et directrices d'école pour un mandat de trois ans renouvelable. Dans un deuxième temps, on propose que le nombre de professeurs-sénateurs élus par le personnel enseignant du Campus de Moncton passe de 12 à 14. En d'autres mots, on réduit le nombre total de sénatrices et de sénateurs qui siègent d'office au Sénat académique. Si l'on regarde le nombre actuel, il y a cinq directions d'école qui passerait à deux, donc il y en aurait trois de moins et de ces trois, on en convertirait deux au corps professoral du Campus de Moncton, ce qui explique que l'on passerait de 12 à 14. Comme on vous l'explique dans le document, si ces deux propositions sont adoptées, le nombre de sénatrices et de sénateurs ayant le droit de vote passera de 42 à 41. À l'heure actuelle, nous avons 42 membres du Sénat académique qui ont droit de vote. Si l'on passe de cinq à deux le nombre de directions d'école et que l'on augmente de deux le nombre de professeures et professeurs, c'est-à-dire que ces cinq deviennent quatre personnes, on élimine une représentation au Sénat académique. Je vous rappellerai que le nombre de 41 était le nombre qui était celui d'avant la réforme académique de l'an 2000. Maintenant, si vous consultez les procès-verbaux du Sénat académique au cours de la dernière année, vous verrez une résolution qui dit que la taille du Sénat académique ne devrait pas changer. Le Sénat académique peut toujours changer d'avis face à ceci. J'ai seulement pris connaissance de cette résolution après notre discussion et après que l'on ait fait le rapport disant que l'on ne réduirait pas le nombre de sénatrices et sénateurs après cette réforme. Le nombre de sénatrices et sénateurs administrateurs académiques passera de 20 à 18 et celui des professeures et professeurs élus par leurs paires de 17 à 19. Plutôt que d'avoir une distribution de 20 sénatrices et sénateurs d'office qui sont des administrateurs académiques et de 17 professeures et professeurs, on passera dorénavant de 18 et 19 et il y a toujours cinq étudiantes et étudiants. Pour que ces réformes entrent en vigueur si elles sont adoptées par nous au Sénat académique, le Conseil des gouverneurs devra également les approuver puisqu'elles nécessitent une modification à la Loi sur l'Université de Moncton et aux Statuts et règlements. J'ai essayé d'identifier les dispositions de la Loi qui devront être modifiées. Il y a deux alinéas en particulier de la Loi, soit les alinéas 7(1) e) et 7(1) f) qui devront être modifiés. Dans le premier cas, c'est-à-dire 7(1) e) qui dit que tous les doyennes et doyens de faculté et les directrices et directeurs d'école sont membres d'office du Sénat académique alors, il faudrait scinder cela et dire que ce sont les doyennes et doyens qui sont membres du Sénat académique et il faudra ajouter une disposition dans la Loi qui précise que deux directrices ou directeurs d'école sont membres du Sénat académique. On suggérerait que les règlements précisent comment on passerait à l'élection de ces personnes plutôt que le mettre dans la Loi. Ensuite, en ce qui concerne l'alinéa 7(1) f), il faudrait que cette disposition stipule que 14 plutôt que 12 membres sont élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton. Finalement, que les élections des membres du Sénat académique prévues à l'alinéa 7(1) f) se fassent selon le mode de scrutin universel à partir de listes de candidates et candidats par faculté. Et la dernière proposition, c'est que le nombre de sénatrices et sénateurs par faculté soit déterminé en se basant sur le pourcentage des professeures et professeurs de chacune des facultés en

8.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

rapport avec le nombre total des professeures et professeurs au Campus de Moncton. De plus, que la distribution soit révisée par la secrétaire générale ou le secrétaire général à tous les cinq ans, s'il y a lieu. En d'autres mots, si le poids relatif des facultés, en terme du nombre de professeures et professeurs, est modifié, de temps à autres il faudra ajuster aussi la représentation si l'on veut que la représentation soit basée sur la représentation proportionnelle. Le dernier élément, c'est que les directrices et directeurs d'école élus au Sénat académique soient considérés comme faisant partie du nombre de sénatrices et sénateurs alloués aux facultés. Si l'on veut avoir la représentation proportionnelle par faculté, il faudra considérer, compte tenu de la composition de nos facultés où l'on en a une en particulier qui est composée plutôt d'écoles alors que les autres sont composés de départements, que les directions d'école élues au Sénat académique fassent partie des contingents des facultés selon le mode de scrutin proportionnel.

Bouchard : Je suis entièrement d'accord avec les propositions qui ont été amenées par le recteur et vice-chancelier.

Président d'assemblée : Puisque c'est une question qui concerne les Statuts et règlements de l'Université, vous savez que l'on avait décidé antérieurement que ces questions devaient être réglées aux deux tiers de majorité même à ce stade.

R : 04-SAC-050819

Gilles Bouchard, appuyé par Normand Gionet, fait la proposition suivante :

« *Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs :*

- a) *Que le nombre de directrices ou directeurs d'école qui siègent d'office au Sénat académique soit de deux. Que les deux directrices ou directeurs d'école qui siègent au Sénat académique soient désignés par l'ensemble des directrices ou directeurs d'école pour un mandat de trois ans renouvelable;*
- b) *que le nombre de professeures ou professeurs sénateurs élus par le personnel enseignant du Campus de Moncton passe de 12 à 14;*
- c) *que les élections des membres du Sénat académique prévus à l'alinéa 7(1) f) se fassent selon le mode de scrutin universel à partir de listes de candidates ou candidats par faculté;*
- d) *que le nombre de sénatrices ou sénateurs par faculté soit déterminé en se basant sur le pourcentage de professeures ou professeurs de chacune des facultés en rapport avec le nombre total de professeures ou professeurs au Campus de Moncton, et que la distribution soit révisée par le secrétaire général ou la secrétaire générale à tous les cinq ans, s'il y a lieu. Les directrices ou directeurs d'école élus au Sénat académique sont considérés comme faisant partie du nombre de sénatrices ou sénateurs alloués aux facultés. »*

Deguire : Si l'on m'avait demandé, il y a deux ans, si c'était la bonne façon de procéder, je n'aurais pas été convaincu. Depuis que je suis au Sénat académique, on discute de cette question. J'ai entendu tous les points de vue et à un moment donné, on a cherché le meilleur compromis possible et il me semble que si ce n'est pas le meilleur compromis possible, c'est très proche de l'être. Je vais voter pour cette proposition et je crois que c'est un pas dans la bonne direction. Il restera certains petits détails à peaufiner pour que ce soit parfaitement viable. Pour ce qui est du mode de scrutin, c'est un des détails. Quand je dis détails, ce sont des choses qui peuvent être importantes. Je suis d'accord que ce soit de voter suivant un vote de scrutin universel avec des listes par faculté. Je n'ai pas d'objection avec cela et l'ABPPUM peut continuer à gérer le vote exactement comme elle le faisait autrefois. La seule chose, c'est que, une fois les votes entrés, les gens seront classés par faculté, mais c'est un vote universel comme le vote qui se faisait avant. C'est la façon la plus simple et c'est aussi la meilleure parce que même si l'on veut une représentation proportionnelle par faculté, les professeures et professeurs qui sont au Sénat académique

8.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

ne représenteront pas leur faculté, mais vont représenter de façon générale le corps professoral. C'est la meilleure façon de faire des choses. La question du pourcentage, ça c'est un détail technique, mais il faudra s'entendre avec les gens qui vont gérer cela et qui vont refaire le calcul à toutes les années. Il faut s'entendre au départ sur une formule pour faire cela parce que l'on va toujours arriver à des fractions; de quelle façon on convertit les fractions en nombre entier. Même si ce n'est pas le meilleur Sénat académique, pour moi, c'aurait été plus simple tout simplement de dire que les directrices ou directeurs d'école ont un rôle qui s'apparente à celui des vice-doyennes et des vice-doyens. Ces personnes ne seront pas au Sénat académique. À mon avis, c'aurait été plus simple, meilleur et plus représentatif de la structure de l'Université. Il y a eu un certain nombre d'arguments qui ont été dits et qui sont peut-être valables pour maintenir leur présence. On arrive à un compromis qui dit qu'il y en a deux sur cinq qui ont un poste et qu'ils sont élus entre eux, ils représentent donc l'ensemble des besoins des écoles professionnelles. Je suis prêt à accepter le compromis et je vais voter pour la proposition.

R. LeBlanc : Ce n'est pas explicitement écrit mais implicitement que les trois directrices ou directeurs qui ne seront pas élus, ne seront pas éligibles pour être élus comme professeure ou professeur, c'est ça?

Recteur et vice-chancelier : Non, parce qu'il faut comprendre que, à l'heure actuelle, la façon dont la Loi est écrite, je pense que la compréhension que l'on a, c'est que ce sont des gens qui sont membres de l'unité de négociation. Tant et aussi longtemps que les directions d'école ne seront pas membres de l'unité de négociation, elles ne seraient pas éligibles à faire partie des membres à être élus. Les 14 membres devront être élus par le corps professoral. Si, après avoir fait la distribution par faculté selon le corrélatif, les deux personnes élues viennent de la même faculté mais qu'elles avaient le droit d'en avoir quatre, il y en aura deux autres sur la liste professorale, parce qu'il y en a déjà deux qui sont ceux des directions d'école.

R. Robichaud : J'ai un peu de difficulté avec la première partie de cette proposition à savoir que le mandat pourrait être un mandat de trois ans renouvelable.

Gionet : Est-ce que c'est maintenant que l'on pourrait modifier le mandat des directions d'école de trois à deux?

Président d'assemblée : Il faudrait que ce soit par voix d'amendement.

Recteur et vice-chancelier : D'abord, il fallait prévoir une durée de mandat et les professeures et professeurs qui sont élus au Sénat académique, le sont pour trois ans. C'est la raison pour laquelle, au début, on avait pensé à deux ans, mais on m'a dit que c'était effectivement trois ans. Je pense que c'est une logique pour l'un et la même logique peut s'appliquer pour l'autre. En ce qui concerne la question de renouvelable ou non, à ce que je sache, pour les professeures et professeurs, c'est renouvelable. On peut avoir des mandats consécutifs et je crois que, entre cinq personnes, l'on peut s'attendre à avoir une certaine rotation. Je crois que c'est une question de la raison qui devrait prévaloir et puis c'est la raison pour laquelle on pense que l'on ne devrait pas interdire le renouvellement de mandat. Je pense que c'est une question qui pourrait se discuter entre les personnes qui sont du collège électoral qui est quand même relativement petit. J'ose croire que l'on sera capable d'avoir un consensus.

McKee-Allain : Je ne sais pas comment qualifier mon intervention, mais j'aimerais poser une question à Madame Robichaud sur la formulation « trois ans renouvelable ». Si l'on enlevait « renouvelable », est-ce que vous seriez à l'aise avec « trois ans »?

Amendement

R : 05-SAC-050819

Régina Robichaud, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que, dans la partie a) de la proposition R : 04-SAC-050819, l'on enlève le mot 'renouvelable'. »

8.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

Bouchard : Je crois que l'ambiguïté vient du fait que pour les administrateurs, quand on leur donne un mandat, il est renouvelable. Lorsqu'un administrateur finit son mandat et veut renouveler, à ce moment, il y a une procédure spéciale qui fait qu'il n'y a pas de nouvelles élections, mais on consulte les gens. Je pense que ce que craint Madame Robichaud, c'est que si on laisse « renouvelable », c'est qu'il n'y ait pas véritablement une nouvelle élection de directrice ou directeur, mais que l'on considère tout simplement s'il a bien fait durant ces trois ans ou s'il a mal fait et s'il a bien fait, il continuera à siéger. Je crois que l'on devrait enlever ce mot. Pour les professeures et professeurs, de toute façon, ce n'est pas spécifié non plus que c'est renouvelable ou non. Que l'on ne le spécifie pas pour les directrices et directeurs et puis si les cinq directrices ou directeurs décident qu'il y a un de leurs collègues qui a bien fait au Sénat académique ou qu'il a quelque chose de très important à défendre au Sénat académique, il faut que son mandat soit renouvelé, ils le feront. S'ils veulent faire la rotation, ils le feront. Je pense que cela leur donne une flexibilité qui semble être une demande raisonnable.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Vote sur la proposition R : 04-SAC-050819 modifiée

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs :

- a) Que le nombre de directrices ou directeurs d'école qui siègent d'office au Sénat académique soit de deux. Que les deux directrices ou directeurs d'école qui siègent au Sénat académique soient désignés par l'ensemble des directrices ou directeurs d'école pour un mandat de trois ans;*
- b) que le nombre de professeures ou professeurs sénateurs élus par le personnel enseignant du Campus de Moncton passe de 12 à 14;*
- c) que les élections des membres du Sénat académique prévus à l'alinéa 7(1) f) se fassent selon le mode de scrutin universel à partir de listes de candidates ou candidats par faculté;*
- d) que le nombre de sénatrices ou sénateurs par faculté soit déterminé en se basant sur le pourcentage de professeures ou professeurs de chacune des facultés en rapport avec le nombre total de professeures ou professeurs au Campus de Moncton, et que la distribution soit révisée par le secrétaire général ou la secrétaire générale à tous les cinq ans, s'il y a lieu. Les directrices ou directeurs d'école élus au Sénat académique sont considérés comme faisant partie du nombre de sénatrices ou sénateurs alloués aux facultés. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Bouchard : J'aimerais remercier les sénatrices et sénateurs. Je pense que, durant deux ans, l'on a fait une démarche extrêmement intéressante et l'on a examiné vraiment tous les aspects de cette réforme. L'autre chose que j'aimerais dire, c'est que j'aimerais remercier le président de notre comité, Monsieur Adrien Bérubé. Je pense que, dans ce cas-ci, il a fait un travail vraiment formidable, surtout lors des premiers rapports de notre comité. J'ai trouvé qu'ils étaient vraiment très bien rédigés et c'est lui qui les a rédigés. J'aimerais remercier le recteur et vice-chancelier de son appui. Je suis convaincu que ce que nous venons de passer comme réforme va contribuer à améliorer la bonne marche de l'Université et à permettre au Sénat académique de mieux remplir son mandat.

Gionet : Je pense que c'est une bonne décision pour le Sénat académique d'avoir permis la possibilité au personnel enseignant d'être présent autour de cette table au sein de notre faculté.

8.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

Recteur et vice-chancelier : Ce sur quoi le Sénat académique s'est prononcé, nous allons le présenter au Conseil des gouverneurs du mois de septembre. Si le Conseil des gouverneurs appuie cette approche, je crois bien que, au Sénat académique du mois de novembre, il faudra présenter le tableau de ventilation des membres par unité académique. On pourrait présenter aussi le libellé de la Loi et des règlements. Ceci permettrait de le faire approuver par le Conseil des gouverneurs en décembre. Il faut comprendre aussi que si le Conseil des gouverneurs est favorable, il faudra demander au législateur de changer la Loi sur l'Université de Moncton. Est-ce que ce sera déjà en vigueur pour l'an prochain? On ne peut pas le dire.

Deguire : En terminant, il y a une chose qui n'a pas été discutée et qui est importante. Qu'est-ce que l'on fait des sénatrices et sénateurs actuels qui sont élus dans les facultés où il y a trop de représentantes ou représentants? Je pense que l'on devrait permettre aux gens de terminer leur mandat et de simplement y aller progressivement et la distribution parfaite ne serait peut-être pas atteinte cette année, ça prendra peut-être un an ou deux, mais je pense que c'est la direction que l'on devrait prendre. Il faut que l'on ait des directives du Sénat académique et que l'on s'entende sur quelque chose. Cela n'avait pas été dit, si personne ne dit rien, c'est de cette façon que je vais fonctionner. Il faut arriver à la distribution optimale, mais on va le faire avec le temps ou à mesure que les gens vont terminer leur mandat.

Président d'assemblée : C'est un bon point. Il faudrait peut-être que l'avocat se penche sur ce point parce que, habituellement, quand il y a un changement de cette nature, il faut soit préciser la date d'entrée en vigueur ou préciser un régime transitoire. C'est un très bon point et il faudra que ce soit réglé parce que l'on ne peut pas simplement le présumer.

8.2 **(7.2) Sondage Maclean's**

Recteur et vice-chancelier : La seule information que je peux soumettre au Sénat académique aujourd'hui c'est que faisant suite aux discussions que nous avons eues à la réunion du Sénat académique en mai dernier, il y avait des temps limites pour participer au sondage. Il faut commencer à cueillir les données et les informations dès le mois de juillet. Pour l'année courante, on participe comme on a participé au cours des dernières années. La préparation de la documentation nécessaire pour participer est en train d'être finalisée. Je pense que cela va nous donner des chiffres assez récents et nous permettre de faire des mesures de comparaison sur les trois ou quatre dernières années. Nous n'avons pas l'information de fond ou de contenu à débattre aujourd'hui, mais si l'on pouvait avoir une discussion à une réunion, soit à l'automne ou au printemps, soit assez tôt pour décider si l'on continue de participer à cet exercice à partir de l'année 2006-2007. Peut-être que ce que l'on pourrait faire, c'est de référer la question au BDS pour s'assurer que l'on voit à la possibilité de déterminer quel type de document on souhaiterait amener au Sénat académique.

8.3 **(11.4) Lignes directrices – Description de cours**

VRER : Cette question a été traitée à une réunion du Comité des programmes. Robert Baudouin s'est porté volontaire pour préparer un texte. Il m'a soumis un texte comprenant les paramètres de ce que les descriptions de cours pourraient ressembler et je vais faire les suivis nécessaires auprès du Comité des programmes.

9. **RAPPORTS ANNUELS**

Voir le Document D, p. 1 et le Document E, p. 1-17

9.1 **Comités du Sénat académique, unités d'enseignement et de recherche, bureau du VRER**

R : 06-SAC-050819

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des comités du Sénat académique, des unités d'enseignement et de recherche et du bureau du VRER. »

9.1 Comités du Sénat académique, unités d'enseignement et de recherche, bureau du VRER (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente une synthèse des activités réalisées dans le secteur académique pendant la dernière année universitaire. Ces activités sont regroupées autour des thèmes suivants : a) le secteur académique (les programmes, le recrutement du corps professoral, le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants, les services à la collectivité, le rayonnement dans la communauté, les efforts reliés à l'internationalisation, la recherche et les études supérieures ainsi que le décanat des études au Campus d'Edmundston); b) les centres et chaires de recherche; et c) les points saillants des services et des bureaux rattachés au VRER (la Bibliothèque Champlain, la Direction générale de l'Éducation permanente, la Revue de l'Université de Moncton, le Bureau de la coopération et des échanges internationaux, le service d'animation et de soutien à l'enseignement, les services aux étudiantes et étudiants, le Bureau de l'enseignement coopératif, le Bureau de soutien à l'innovation et l'Institut de leadership). Aussi, il remercie toutes les personnes qui ont produit un rapport annuel. Il profite aussi de l'occasion pour remercier tous les gens qui font un travail exceptionnel pour le bien-être académique des étudiantes et étudiants. Il a constaté un important volume d'activités réalisées par des individus qui ont à cœur l'institution ainsi que la mission qu'elle s'est donnée.

Deguire : Premièrement, je veux remercier le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour un rapport qui est très informatif. Je vais simplement faire une suggestion pour les années suivantes. On a à l'Université de Moncton, depuis la dernière convention collective, un nouveau système d'attribution de crédits de recherche qui contient un certain nombre de statistiques variables. Je pense qu'il serait utile qu'il y ait annuellement un bilan qui soit fait de cet exercice et qu'un résumé de ce bilan soit inclus dans le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Bouchard : Le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a souligné de très bons coups. Il a donné une bonne tape sur l'épaule de plusieurs pour souligner que l'on avait fait de bonnes initiatives. Dans ce sens, il n'y a pas grand-chose à dire. C'est très bien et cela permet de continuer sauf qu'il y a quand même des bémols dans les rapports annuels. Il y a des choses qui marchent un peu moins bien ou des défis et des enjeux que les facultés, écoles et autres doivent remplir. On en parle un peu, mais rapidement pour dire que l'on est déjà à l'œuvre pour réparer les dégâts ou encore aller de l'avant, sauf que l'on ne dit pas beaucoup de choses sur ce que l'on va faire. Quand on lit tous ces rapports annuels, il y a quand même un cri qui part d'à peu près toutes les facultés. C'est le cri de manque de professeurs et professeuses dans beaucoup de rapports des doyennes et doyens et habituellement ce ne sont pas des gens particulièrement critiques envers l'administration. Il y a quand même des choses qui sont dites. C'est que l'on manque de professeurs et professeuses. On a de la difficulté à avoir la permission pour recruter des professeurs et professeuses et certains expriment clairement des inquiétudes par rapport à la dispensation comme telle des programmes. Je ne vois pas, dans le rapport du VRER, un reflet de ces inquiétudes et j'aimerais bien que, au Sénat académique ou dans l'ensemble de l'Université, l'on se penche sur ce problème. Les départements ont vu le nombre de professeurs et professeuses diminué et systématiquement les sabbatiques ne sont pas remplacés alors que le nombre de professeurs et professeuses a diminué et dans beaucoup de cas on a de la difficulté à offrir des programmes. Les cours à option deviennent des cours obligatoires et je pense que, à moyen et à long terme, c'est plus proche que l'on pense, on va avoir des résultats qui vont nous décevoir et qui vont découler de cette politique. Ce que j'aimerais, c'est que l'on me dise ce que l'on va faire par rapport à cela. Quels sont les moyens que l'on va prendre? Monsieur El-Jabi me dira que, au niveau financier, c'est difficile de rajouter des professeurs et professeuses. Si c'est cela, il y a peut-être d'autres moyens à envisager et il me semble que l'on ne les envisage pas beaucoup. Quand on dit que l'on a de la difficulté, dans le sondage Maclean's, à bien se positionner, il faudrait peut-être se demander si c'est le fait que l'on est obligé de rationner les programmes et les professeurs et professeuses. Est-ce que cela n'aurait pas des conséquences sur la baisse dans le sondage Maclean's sur le mécontentement de certains de nos gradués et graduées ou de nos étudiantes et étudiants qui, après un an ou deux, nous quittent pour aller au Québec dans les programmes où l'on offre des options?

VRER : Dans mon interprétation, lorsque le VRER présente un rapport annuel, c'est avant tout pour le bilan de ce qui a eu lieu au sein des unités pour faire progresser l'académique à l'Université de Moncton. Ce que vous soulevez, M. Bouchard, cela peut très bien être des points valables. Je n'en porte pas jugement, mais je crois qu'il y a des mécanismes et des

10.4 **Comité de sélection des grades honorifiques****R : 11-SAC-050819**

Mises en candidature :

Paul Chiasson	Proposé par Normand Gionet
France Marquis	Proposée Jacques Paul Couturier

Paul Chiasson et **France Marquis** sont élus membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

10.5 **Comité des programmes****R : 12-SAC-050819**

Mises en candidature :

Paul Deguire	Proposé par Gilles Bouchard
Patrick Maltais	Proposé par Jacques Paul Couturier

Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville

Patrick Maltais est élu membre du Comité des programmes.

R : 13-SAC-050819

Normand Gionet, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R13	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

10.6 **Conseil de la langue française****R : 14-SAC-050819**

Gaston LeBlanc, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que **Carole Boucher**, personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Shippagan, et **Martin Dubé**, personne chargée de la promotion de la langue française au Campus d'Edmundston, soient élus membres du Conseil de la langue française. »*

Vote sur 14	unanime	ADOPTÉE
-------------	---------	---------

11. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-050516**

Voir le Document G, p. 1-29

R : 15-SAC-050819

Charles Bourque, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-050516. »

Vote sur R15	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Pause de 10 h 15 à 10 h 30.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

12.1 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences forestières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les faits saillants de son avis, lesquels ont mené aux recommandations qu'il a soumises au Comité conjoint de la planification. Ce dernier les a acceptées intégralement.

R : 16-SAC-050819

Neil Boucher, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de sciences forestières :

Recommandation 1

Que la Faculté de foresterie mette davantage l'accent sur l'apprentissage interactif dans ses activités d'enseignement et qu'elle continue d'améliorer les travaux pratiques qui préparent au travail sur le terrain.

Recommandation 2

Que la Faculté de foresterie accorde une haute priorité à ses relations avec le milieu dans le but d'accroître ses initiatives de recherche et d'enseignement et de faciliter la représentation des niveaux supérieurs de gestion du secteur des ressources forestières.

Recommandation 3

Que l'UMCE et la Faculté de foresterie assurent une aide tangible aux professeures et professeurs de la Faculté dans le démarrage de nouvelles activités de recherche.

Recommandation 4

Que l'UMCE et la Faculté de foresterie procèdent à un réaménagement de certaines de ses ressources afin de les affecter au recrutement et à la rétention ainsi qu'à l'établissement et au maintien de relations soutenues avec l'industrie.

Recommandation 5

Que la Faculté de foresterie se dote d'un plan de recrutement étudiant élaboré en tenant compte des suggestions de l'examineur.

Recommandation 6

Que l'UMCE et la Faculté de foresterie attribuent le financement approprié au maintien des collections en bibliothèque et à la mise à jour périodique de l'équipement des laboratoires.

Recommandation 7

Que la direction de la Forêt expérimentale fasse les démarches nécessaires pour augmenter le financement dévolu à celle-ci afin qu'elle puisse remplir ses fonctions de formation, de recherche et de service à la collectivité.

12.1 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences forestières (suite)

R : 16-SAC-050819 (suite)

Recommandation 8

Que l'UMCE assure le financement nécessaire au remplacement périodique approprié des logiciels spécialisés utilisés dans le cadre des cours de la Faculté.

Recommandation 9

Que l'UMCE mette à la disposition du corps professoral un service de pédagogie universitaire. »

Bouchard : Sur le tableau qui nous a été fourni, je note dans les chiffres des choses que j'ai un peu de difficulté à m'expliquer. En 1999-2000, on note que, en quatrième année, il y a 19 étudiantes et étudiants. L'année suivante, en 2000-2001, on croirait normalement que les étudiantes et étudiants de quatrième année se retrouvaient en cinquième année. Je ne sais pas, par un processus bizarre, en cinquième année on retrouve 47 étudiantes et étudiants. Comment se fait-il que les 19 se sont transformés en 45 et puis c'est la même chose pour les trois années qui suivent où l'on trouve en cinquième année un nombre extraordinaire d'étudiantes et étudiants.

L. Caron : Je peux tenter d'expliquer. Je me suis justement posé la même question lorsque le Registrariat m'a fourni des chiffres. On a fait beaucoup de gymnastique mathématique parce que, dans ces années-là, l'on a changé de système pour les statistiques d'inscription, premièrement. Deuxièmement, c'est que maintenant on n'a plus accès aux première, deuxième et troisième années. On fonctionne avec le nombre de crédits accumulés dans un baccalauréat pour classer de manière artificielle les étudiantes et étudiants selon l'année du programme. On a aussi eu cette même année beaucoup d'étudiantes et étudiants qui se sont fait reconnaître un grand nombre de crédits en équivalence qui n'étaient pas dans le système l'année d'avant et quand on les a entrés dans le système, ils se sont classifiés là. En d'autres mots, la transition 1999-2000 est boiteuse, je vous l'accorde, mais je peux vous garantir qu'au nombre total, et ça je le certifie, on avait vraiment 133 étudiantes et étudiants cette année-là, mais la répartition par année, on a fait du mieux que l'on pouvait avec le système.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12.2 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche résume l'avis qu'il a présenté au Comité conjoint de la planification ainsi que les recommandations par rapport à l'avenir de ce programme. Le Comité a accepté les recommandations.

R : 17-SAC-050819

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) :

Recommandation 1

Que le programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) soit aboli à compter du 1^{er} janvier 2006.

12.2 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) (suite)

R : 17-SAC-050819 (suite)

Recommandation 2

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires entreprenne les démarches auprès du Comité des programmes afin qu'il procède à l'abolition des cours et des sigles (SCAL) en sciences des aliments. »

R. Robichaud : Je ne veux pas reprendre les propos énoncés dans le dossier que vous avez en main. J'aimerais quand même faire quelques commentaires sur la situation du programme. Au début des années 1990, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reconnu l'importance de la biotechnologie et a identifié les besoins en recherche et formation dans ce domaine. C'est alors que l'École a relancé l'ébauche d'un programme en sciences et technologies des aliments soumis antérieurement au Sénat académique en ajoutant le volet biotechnologie. Le programme a démarré avec les ressources professorales en place. Les deux premières années de ce nouveau programme ayant des cours de base déjà offerts dans le groupe de nutrition, deux nouveaux professeurs ont été embauchés en 2000. On doit cependant constater un départ difficile pour le programme car ce qui n'a pas été prévu était qu'il y a eu des transferts d'autres unités. Par conséquent, les nouveaux cours n'étaient pas montés et les laboratoires existants à l'ESANEF n'étaient pas adéquats. Le programme a manqué de visibilité au départ, ce qui n'a certainement pas aidé à l'image. Alors il y a eu beaucoup de frustrations aussi bien de la part des étudiantes et étudiants que des professeurs et professeuses. À mon arrivée en 2004, il y avait quatre étudiantes ou étudiants inscrits au programme. Malgré un recrutement intensif à l'automne 2002, les inscriptions au programme ont été suspendues en mars 2003. L'École a déploré toutefois cette suspension jugée hâtive avant de voir si les efforts de recrutement porteraient fruits pour l'automne 2003. J'ai alors insisté pour que l'évaluation du programme soit faite avant que toutes décisions soient prises face au programme. Dans sa mission, l'École a reconnu la nécessité de formation en sciences et technologie des aliments pour la communauté. Lorsque Sœur Auréa Cormier a créé le Centre de recherche sur les aliments avec son équipe, elle l'a affilié à l'École, a contribué à la recherche en sciences et technologie des aliments, mais a également répondu aux besoins de formation en sciences et technologie pour les gens de l'industrie alimentaire. Elle croyait à la nécessité d'un programme universitaire dans le domaine de la science et technologie à l'Université de Moncton pour la formation d'étudiantes et d'étudiants dans ce domaine. En terminant, je tiens à souligner que beaucoup d'énergie ont été déployées pour développer et maintenir le programme des sciences et technologie des aliments. Je soutiens le bien-fondé du programme tel que souligné par les gens de l'industrie alimentaire. Je déplore sincèrement que l'on en soit rendu à la recommandation de la fermeture de ce programme.

Deguire : Je voudrais tout simplement faire certaines observations. Premièrement, le tableau que nous dresse le vice-recteur, son résumé du rapport d'évaluation est très sombre, plus sombre que le rapport lui-même. Il fallait croire que la mise sur pied de ce programme était un fiasco total et que quelqu'un n'a pas fait ses devoirs en quelque part. Je ne sais pas ce qui s'est passé. On nous dit que la description des cours n'est pas conforme à un programme de technologie. Il manque des cours. On nous dit que ce n'est pas conforme aux besoins de l'Université. On dit qu'il n'y a rien qui fonctionne, comment se fait-il que le Comité des programmes de l'époque et que le Sénat académique ont laissé passer un programme s'il ne répondait pas aux besoins. Il s'est passé quelque chose en quelque part et l'on ne sait pas ce que c'est. Ceci dit, les évaluateurs ne sont pas si sombres que ça. On dit que, à la page 81 du document, il y a une question au point 7.2. Vu le nombre d'étudiantes et d'étudiants, est-ce profitable pour l'Université de Moncton de continuer à investir dans le programme et là il y a trois réponses suggérées. Reconduire le programme tel quel. Évidemment à la lumière des informations que l'on a, c'est évident que l'on rejette ça. C'est impossible. Il y a deux autres possibilités : la restructuration des programmes ou l'abolition du programme. Les évaluateurs ne se prononcent pas, ils laissent l'Université se prononcer. Ils disent qu'un programme en sciences de l'alimentation à l'Université de Moncton aurait le potentiel d'accueillir un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants. L'industrie a certainement besoin de professionnelles et professionnels dans ce domaine. Le concept des sciences de l'alimentation n'est pas connu dans la communauté tant qu'il y a du travail à faire. Les bénéfices socioéconomiques pourraient

12.2 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) (suite)

être nombreux, mais c'est pas mal moins sombre que ce que l'on vient d'entendre. Cela dit, je n'ai pas l'impression que le Sénat académique va rejeter la proposition qui a été mise sur la table. Je voudrais tout simplement que l'on s'assure de penser aux professeures et professeurs concernés. Les étudiantes et étudiants vont finir leur programme, j'ai l'impression car ce sont les politiques habituelles. Pour ce qui est des professeures et professeurs, la raison pourquoi je pose la question, c'est que dans la convention collective, à l'article 33 sur la redondance, lorsque l'on ferme un programme, il y a une certaine façon de traiter les professeures et professeurs ou de respecter les droits des professeures et professeurs qui sont touchés. Cela aurait dû être fait au moment où l'on a fermé les inscriptions dans le programme, il y a trois ans, ce qui n'a pas été fait. Cela aurait dû être fait à la fermeture du programme du génie industriel à la dernière réunion du Sénat académique, ça n'a pas été fait non plus. Donc, je demande que la convention collective soit respectée et que les droits et privilèges des professeures et professeurs soient respectés. Le Conseil des gouverneurs doit entériner ce qui va être décidé aujourd'hui en supposant que la proposition sera acceptée. Donc, lorsque ce sera fait, on doit s'assurer qu'il y ait un comité mis sur pied pour s'assurer que les droits et privilèges de ces professeures et professeurs soient respectés suivant les recommandations de l'article 33 de la convention collective.

VRER : Je veux tout simplement réagir à la partie de la nature sombre et même plus sombre de mon rapport versus le rapport des évaluateurs. En fin de compte, ce que je reflétais dans mon rapport n'est rien de différent que ce que le doyen, la directrice de l'école, voire même les membres de l'assemblée départementale ont avancé dans le rapport.

Gionet : Si vous me permettez, j'aimerais tout simplement dire que pour la faculté, l'école puis l'unité académique concernée ce n'est certes pas une belle journée d'avoir à l'ordre du jour du Sénat académique une recommandation d'abolition de l'un de nos programmes. Après sept ans d'existence, voilà que le programme de sciences et technologie des aliments semble tirer à sa fin. Au moment de la suspension des inscriptions en mai 2003 et renouvelée à l'hiver 2005, les personnes concernées avaient toujours espoir que leur programme serait maintenu. Que s'est-il passé depuis ce temps? Lorsque j'ai examiné de près le processus de maintien de programme retrouvé dans le « Document cadre pour le maintien des programmes » (accepté par le Sénat académique en mars 2003), il me semble que nous avons tout fait pour voir au maintien dudit programme tel qu'énoncé dans le document cadre à l'exception peut-être de certains éléments. Grâce à la persistance de Régina Robichaud à son entrée comme directrice de l'ESANEF, l'Université de Moncton a cru bon de mettre en marche l'évaluation du programme telle que prévue même à la suite de la suspension des inscriptions. Vous avez devant vous le rapport de cette évaluation. Néanmoins, de voir écrit noir sur blanc une recommandation d'abolition de programme nous incite à nous poser des questions à savoir, est-ce que nous aurions pu éviter tout cela? Est-ce que nous avons tout fait le nécessaire pour maintenir le programme? Et je pourrais continuer à poser de nombreuses autres questions. Quels sont les facteurs déterminants qui font que le programme est rendu ici? Qui sont responsables de ce sort? Et j'en passe. À mon humble avis, nous avons fait tout pour maintenir le programme. Nous voilà aujourd'hui confronté par les faits indubitables et persistants : un taux faible d'inscriptions, un taux faible de diplômées et diplômés et je suppose un coût marginal élevé. Que nous réserve l'avenir advenant l'abolition dudit programme? Une école amputée d'un programme qu'elle espérait une longue et belle vie au sein de l'Université de Moncton, des membres de son corps professoral anxieux et appréhensifs de leur statut à l'Université de Moncton advenant la décision du Conseil des gouverneurs de déclarer une situation de redondance conformément à l'article 33 de la présente convention collective et un changement possible d'identité dans son nom actuel. Indépendamment de la décision du Sénat académique, je désire toutefois remercier les personnes qui ont cru dans le programme et qui ont travaillé fort pour voir à son maintien. Un gros merci à Madame Lita Villalon, ex-directrice de l'ESANEF et son équipe à l'époque, qui ont élaboré ledit programme de sciences et technologie des aliments à la fin des années 1990 et accepté par le Sénat académique, et aux professeures et professeurs affectés aux programmes sans négliger les efforts déployés par la directrice actuelle, Madame Régina Robichaud. Et finalement et j'ose croire que c'est l'intention des instances institutionnelles concernées de

12.2 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (biotechnologie) (suite)

travailler étroitement avec les doyennes et doyens lorsque des situations comme la nôtre surviennent dans le but de bien préparer le terrain et dans la préparation d'un plan de redressement tel que retrouvé dans le « Document cadre pour le maintien des programmes ». Merci.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

12.3 Évaluation du programme de sociologie

Invité : Ronald Babin, directeur du Département de sociologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche résume l'avis qu'il a soumis au Comité conjoint de la planification ainsi que les recommandations par rapport aux programmes de sociologie. Le Comité a accepté les recommandations tels que soumises.

R : 18-SAC-050819

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de sociologie :

Recommandation 1

Que le Département de sociologie et la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) révisent les programmes de sociologie à la lumière des recommandations de l'examineur, dont :

- < *la diminution du nombre d'axes de cinq à trois;*
- < *le regroupement et une nouvelle articulation de certains contenus de cours portant sur les thèmes d'enseignement retenus et la création d'un nouveau cours sur la mondialisation;*
- < *un redressement de la séquence de certains cours obligatoires;*
- < *une nouvelle articulation des cours de méthode/recherche/statistiques.*

Recommandation 2

À l'instar de la recommandation qui a été acheminée à la Faculté des arts et des sciences sociales lors de l'évaluation des programmes de philosophie, que la FASS et le Département de sociologie examinent la possibilité de modifier la structure du programme de spécialisation en sociologie dans le but de diminuer de 18 le nombre de crédits de cours en sociologie dévolus à la spécialisation en les remplaçant par un projet de fin d'études d'une valeur de 15 crédits et d'un cours de 3 crédits dont l'objectif principal serait de préparer l'étudiante ou l'étudiant à réaliser son projet de fin d'études. Nous croyons qu'une telle reconfiguration du programme de spécialisation offrirait à l'étudiante ou l'étudiant une formation plus approfondie dans son domaine d'études et permettrait en même temps de diminuer de façon importante le nombre de cours à fréquentation limitée. La Faculté donnera suite à la présente recommandation auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard dix-huit mois après son acceptation par le Sénat académique.

12.3 Évaluation du programme de sociologie (suite)

R : 18-SAC-050819 (suite)

Recommandation 3

Comme suite à la recommandation précédente, que la FASS et le Département de sociologie examinent la possibilité de rendre identiques les profils de cours de la majeure et de la spécialisation, sauf pour les 18 crédits inhérents à la spécialisation et spécifiés à la recommandation 2.

Recommandation 4

Que les programmes de majeure et de mineure en sociologie soient maintenus en tenant compte des modifications qui suivront la mise en oeuvre de la recommandation 1.

Recommandation 5

Que la FASS et le Département de sociologie abolissent le programme de Certificat en sociologie, étant donné qu'il n'y a pas eu d'inscriptions dans ce programme depuis au-delà de cinq ans.

Recommandation 6

Que le Département de sociologie et la FASS poursuivent leurs démarches avec leurs partenaires en vue de mettre sur pied un projet de programme articulé en criminologie.

Recommandation 7

Que la FASS et le Département de sociologie continuent leurs collaborations avec leurs partenaires de l'Université relativement à l'élaboration des programmes de maîtrise en économie politique du développement et en études acadiennes.

Recommandation 8

Que le Département de sociologie et la FASS se dotent le plus rapidement possible d'un plan de remplacement des professeurs et professeures de sociologie qui prendront leur retraite. Ce plan devra être conséquent avec les trois axes retenus, les thèmes d'enseignement à dispenser, les différentes compétences méthodologiques recherchées et la création éventuelle d'un programme en criminologie.

Recommandation 9

Que la FASS et le Département de sociologie, de concert avec le Bureau de liaison de l'Université, élaborent et mettent en oeuvre un projet dynamique de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les programmes de sociologie, particulièrement dans la spécialisation et la majeure.

Recommandation 10

Que la doyenne de la FASS, en collaboration avec les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, coordonne la création d'une UARD en sociologie dont l'objectif de départ porterait sur l'examen des diverses recommandations évoquées ci-dessus et leur mise en oeuvre. »

12.3 Évaluation du programme de sociologie (suite)

Couturier : Je voudrais faire quelques commentaires concernant le contenu du rapport du vice-recteur et aussi de son intervention devant les membres du Sénat académique. Je suis ici à titre de doyen des études du Campus d'Edmundston. Mon rôle au Sénat académique, c'est, bien entendu et vous comprendrez bien, de défendre les intérêts du Campus d'Edmundston. Je n'assumerai pas ce rôle en niant certaines choses. Si du point de vue académique nous avons des lacunes au Campus d'Edmundston, je serais le premier à le reconnaître sauf que, ici, je dois quand même déplorer un élément qui figure dans le rapport du vice-recteur qui traite de la situation du corps professoral au Campus d'Edmundston. Alors, à la page 94 du rapport, le vice-recteur fait référence que, au Campus d'Edmundston, la situation est bien différente ayant noté préalablement que la situation est très bonne au Campus de Moncton. Il y a effectivement un seul sociologue au Campus d'Edmundston et il y a des cours de sociologie qui sont offerts par des professeures ou professeurs qui ont des formations dans d'autres disciplines. Ce que je voudrais préciser, c'est que dans son rapport, le vice-recteur mentionne que cet élément est déploré par l'évaluateur externe. Je voudrais vous ramener au rapport de l'évaluateur, à la page 71. Au dernier paragraphe, bien entendu l'évaluateur note que, effectivement, il n'y a qu'un seul professeur de sociologie à temps plein au Campus d'Edmundston. C'est exact. L'évaluateur note aussi que trois cours de sociologie sont offerts par les professeures ou professeurs réguliers et titulaires de doctorat en histoire et un autre cours de sociologie est offert par quelqu'un qui a une maîtrise en science politique. L'évaluateur continue son propos en disant et je cite « On fait déjà dans l'inter ou la multidisciplinarité à Edmundston et cela marche bien ». Donc je pense qu'il y a ici un commentaire qui m'apparaît positif et non pas négatif et toute à l'heure on a parlé de la dimension pessimiste ou optimiste qui pouvait se retrouver dans le rapport annuel du vice-recteur. Alors dans ce cas, je pense qu'il n'y a pas de critique à moins que l'on manie l'ironie d'une manière que je ne réussisse pas à saisir. Je voudrais préciser aussi, pour fin d'information aux membres du Sénat académique, qu'un commentaire comme celui-là touche donc le menu détail d'un programme. Il peut paraître effectivement surprenant que des cours dans une discipline soient offerts par des professeures et professeurs d'une autre discipline. Si l'on déconstruit ce qui nous est présenté, on se rend compte que la situation n'est pas en réalité noire. Si je prends par exemple, le cours SOCI3400, c'est un cours qui s'intitule *Les femmes et le pouvoir* mais qui a un double sigle avec science politique. Il peut donc très bien se retrouver que, au Campus de Moncton, le cours soit offert aussi sous le sigle SOCI pour quelqu'un qui est en science politique. De la même manière, si l'on prend le cours SOCI2533 c'est un cours de sociologie de l'Acadie mais qui, dans sa description et dans la manière qu'il est livré également au Campus de Moncton, on parle d'une forte composante historique. Donc, on peut d'une certaine manière avoir là une belle occasion de savoir qu'il provienne d'une autre discipline. Finalement, je voudrais préciser que les décisions de faire offrir ces cours par des gens d'autres disciplines, ce sont des décisions qui sont été prises après vérification avec les collègues du Département de sociologie. Au cours des dernières années, il y a toujours eu une excellente collaboration avec les collègues sociologues du Campus de Moncton. Il y a échange systématique de plans de cours. L'évaluateur a pu avoir accès aussi au plan de cours des professeures ou professeurs du Campus d'Edmundston. M. le vice-recteur, vous me permettrez un peu de m'éloigner de vous sur ce point et je crois qu'il n'y aurait peut être pas lieu d'avoir un portrait si noir pour ce qui est de la prestation des cours de sociologie au Campus d'Edmundston. Merci.

VRER : Merci pour votre intervention. Lorsque le mot « déploré » a été utilisé, ce n'était aucunement une indication que ni le professeur, ni les cours, ni ce qui se faisait à Edmundston était déplorable. Ce qui était déplorable, c'était que l'individu n'avait pas d'autres ressources pour l'épauler. C'est dans ce sens que je le vois, quoique j'avouerais que l'interprétation que vous avez avancée peut facilement être faite par des individus et je m'en excuse. Ce n'était pas mon intention.

R. LeBlanc : Quinze crédits de recherche en quatrième année du baccalauréat, c'est drôlement plus exigeant que ce que l'on demandait lorsque l'on avait une maîtrise avec thèse où c'était six crédits pour un mémoire. Je me demande si ce n'est simplement pas une recommandation pour sauver des ressources professorales.

VRER : Ce qui est recommandé, ce n'est pas quelque chose qui ne se fait pas dans d'autres institutions présentement et dans le passé. Ayant passé à travers du système universitaire anglophone, il y a un certain temps et je ne mettrai pas de date, il y avait exactement ce même genre d'activités sauf que ça se nommait *an Honour's BA*. *An Honour's BA* était l'équivalent d'avoir des cours supplémentaires d'après ta majeure du

12.3 Évaluation du programme de sociologie (suite)

baccalauréat et il y avait toujours la *honour's thesis* qui était un projet de fin d'études non pas qui venait t'empêcher d'accéder à la maîtrise, mais au contraire qui venait te préparer à la route bien plus facilement à accéder à des études de deuxième cycle. Il est sûr et certain que le projet de fin d'études au niveau de la spécialisation est demandé en fonction du niveau du grade qui est recherché. On ne s'attend pas qu'un étudiant ou une étudiante va préparer une thèse de maîtrise. C'est un projet de fin d'études qui peut être un très bon début en vue de ce qui sera amorcé dans une maîtrise. En fin de compte après quatre années de cours dont les deux dernières sont des cours avancés et spécialisés, il me semble que l'exercice est tout à fait propice.

R. LeBlanc : Premièrement, je voudrais voir combien d'universités font cela? Je sais qu'il y a des *honour's theses*, mais on ne leur accordait pas de crédit. Deuxièmement, ils font à peine deux années de cours de sociologie. En première année, il y a de l'introduction et c'est très général. Je m'interroge sérieusement si l'on n'est pas en train de diluer d'autres programmes de baccalauréat. J'aimerais bien voir une recherche plus sérieuse à savoir s'il y a beaucoup d'universités qui prennent tout un semestre au niveau du baccalauréat pour un projet de fin d'études.

Vote sur R18 Pour 29 Contre 1 ADOPTÉE

Président d'assemblée : Merci Monsieur Babin.

12.4 Abolition du Certificat en administration du personnel de type B

VRER : Le Certificat en administration du personnel de type B était une formation que l'Éducation permanente offrait aux employés des Caisses populaires. Dans l'intervalle, les Caisses populaires ont modifié leurs besoins de formation. Conséquemment, les inscriptions ont chuté jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus du tout. La raison d'être du certificat est désuète.

R : 19-SAC-050819

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat en administration du personnel de type B. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

12.5 Abolition du programme de Baccalauréat en gestion des pêches

VRER : Le point 12.5 pourrait être classé comme un oubli. C'est que l'on a aboli les cours, l'on a aboli les sigles, mais on n'a jamais aboli le programme.

R : 20-SAC-050819

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de Baccalauréat en gestion des pêches. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

13. **MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS**

Voir le Document H, p. 1-3

R : 21-SAC-050819

Jacques Paul Couturier, appuyé par Normand Gionet, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs les modifications apportées à l'article 40 Comité des programmes du Sénat académique des Statuts et règlements. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-050618

Recteur et vice-chancelier : Avant de demander s'il y a des gens qui auront des questions ou des commentaires, ce n'est pas ici à faire des modifications, mais des erreurs se sont glissées dans le procès-verbal et j'ai déjà avisé la secrétaire générale. J'avais noté deux coquilles particulièrement en ce qui concerne le point 12.2 sur la formation médicale vers le milieu du paragraphe, on répète l'Université de Sherbrooke deux fois, on devrait lire « Université de Moncton ». Finalement, lorsque l'on a le dernier paragraphe du procès-verbal à la rubrique Armand Caron, à l'avant dernière ligne on devrait dire « nord-est » et non pas nord-ouest. Sur ce, je suis prêt à recevoir des questions ou des commentaires puisque le procès-verbal a été distribué.

15. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS

S. LeBlanc : Parce que l'on voulait vous apporter les chiffres d'inscriptions à la plus récente heure, on les a publiés à 11 heures ce matin. Vous allez recevoir deux rapports, le premier tableau, c'est le rapport des admissions et réadmissions qui indiquent le nombre d'étudiantes et d'étudiants, c'est un tableau qui fait le bilan par campus. C'est le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui sont admis et réadmis à l'Université. La dernière colonne à droite c'est le nombre de ceux qui ont confirmé avec leur 100 \$. Le deuxième tableau qui s'intitule « les inscriptions », ce sont ceux qui se sont inscrits à temps complet à leurs cours à ce jour. Encore là, c'est un bilan par campus. Le Campus de Moncton a débuté ses inscriptions mardi. Le Campus de Shippagan a débuté ses inscriptions hier et le Campus d'Edmundston commence jeudi de la semaine prochaine, c'est pourquoi vous n'avez pas encore de chiffres d'inscription pour le Campus d'Edmundston. Il y a toujours des tendances qui nous permettent de faire certaines projections à cette étape-ci de l'année parce que c'est très préliminaire. En regardant nos statistiques des admissions et réadmissions, lorsque l'on compare les confirmations, on voit que pour l'ensemble de l'Université on est légèrement plus bas que l'année dernière à pareille date. Cela peut s'ajuster au courant des prochaines semaines. En faisant une analyse un peu plus détaillée des nouvelles admissions, je constate cette année que l'on a une diminution dans le nombre des admissions d'étudiantes et d'étudiants canadiens et une augmentation de nos étudiantes et étudiants venant de l'international. Tout compte fait, ça nous donne une augmentation. Par contre, lorsque l'on constate le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants canadiens versus ceux de l'international, c'est un ratio de huit sur dix pour les étudiantes et étudiants canadiens et c'est un sur quatre pour les internationaux. Tout cela pour vous dire que ça va finir par se concrétiser dans les nouvelles admissions. Je pense que l'on va afficher une légère diminution. Par contre, du côté des réadmissions, on voit que l'on a une augmentation dans les offres, on a une très légère augmentation dans les confirmations. À la limite, cette augmentation pourrait compenser pour la diminution dans les nouvelles admissions, ce qui nous donnerait possiblement un nombre d'effectifs égal à l'année dernière, peut-être légèrement plus bas, mais je ne pense pas que ce soit beaucoup. Je serais bien heureuse si l'on constatait l'inverse, mais disons qu'à ce moment-ci, je pense que ce sera semblable à l'année dernière. Maintenant, lorsque l'on regarde le rythme des inscriptions, à 11 heures ce matin, je constate que, au Campus de Moncton, l'on est rendu à 78 % de l'objectif. Je l'ai fait sur un chiffre de 4 100 inscriptions. C'est un bon rythme, c'est même plus rapide que l'année dernière parce que l'on constate de toute façon que l'on a un pourcentage important de nos étudiantes et étudiants qui s'inscrivent dans les deux premières journées et au rythme où l'on va, c'est mieux que l'année dernière à pareille date. Au Campus de Shippagan, je constate que, si je me fie sur vos inscriptions au 1^{er} décembre, ça représente 69 % des inscriptions la deuxième journée, alors là aussi ça va très bien.

Bouchard : J'aimerais revenir sur un commentaire de la registraire en ce qui a trait aux étudiantes et étudiants étrangers. Nous avons eu 20 admissions à la MAP, huit ont été confirmées par un dépôt de 100 \$, mais ce qui est vraiment surprenant et qui me fait poser un certain nombre de questions, c'est que sur ces huit, il y en a sept étudiantes et étudiants canadiens et un étudiant étranger. Tandis que sur les douze qui n'ont pas confirmé, il y a onze étudiantes ou étudiants étrangers et un canadien. Il y a de ces étudiantes ou étudiants étrangers qui demeurent au Canada, qui demandent des admissions, qui sont admis et qui ne viennent pas. Est-ce qu'il y a un jeu dans cette histoire? Est-ce que, une fois qu'ils sont admis par une université, ils pourraient avoir un visa d'un an pour rester au Canada sans se présenter à l'Université. Si je m'attends à 20 ou à même une quinzaine d'étudiantes ou

15. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS (suite)

d'étudiants et que tout à coup on se retrouve avec huit confirmations, alors cela change la planification de la charge académique. Cela me fait poser des questions lorsque l'Université de Moncton veut aller vers l'étranger pour augmenter le nombre de ses inscriptions. Est-ce que notre stratégie est bonne? J'ai beaucoup de points d'interrogation là-dessus.

S. LeBlanc : Sur les deux questions, je vais vous expliquer ce qui se passe au niveau des étudiantes et étudiants internationaux. Souvent ces étudiantes et étudiants internationaux vont venir sans avoir payé leur 100 \$. Il va encore y avoir beaucoup d'inscriptions d'ici le 2 septembre, date limite des inscriptions. Il y en a plusieurs qui ne versent pas leur 100 \$ avant d'arriver alors nous allons voir des chiffres différents au niveau des étudiantes et étudiants internationaux. Par contre, on a souvent l'envers de la médaille où il y en a qui vont verser leur 100 \$ pour réserver leur place, mais il faut qu'ils entament des démarches pour obtenir leur visa. S'ils ne l'obtiennent pas, ils nous envoient alors un courriel nous disant désolé, je n'ai pas pu obtenir mon visa, s'il-vous-plaît reportez ma demande d'admission au mois de janvier. On en reçoit un certain nombre qui vont venir au mois de janvier ou l'année suivante. Alors dans l'exemple des 20, il y en aura un certain nombre, peut-être 20, c'est un petit chiffre, donc je ne sais pas combien. Probablement qu'il y en aura deux, trois ou quatre autres, mais il y en aura possiblement qui vont arriver et payer leur 100 \$ et être ici en personne et il y en a peut-être qui ont confirmé et qui ne vont pas pouvoir obtenir leur visa.

Recteur et vice-chancelier : Un commentaire plus général à la question plus générale de M. Bouchard à savoir si la stratégie de recrutement au niveau des étudiantes et étudiants internationaux est bonne? Je dirai trois choses par rapport à cela. D'une part, si l'on regarde les statistiques d'inscriptions des étudiantes et étudiants internationaux qui sont réellement dans nos programmes, il y a une augmentation annuellement depuis six ou sept ans, donc vous savez que maintenant les étudiantes et étudiants internationaux forment le plus grand groupe d'étudiantes et d'étudiants hors Nouveau-Brunswick. Ils sont plus importants en nombre que les étudiantes et étudiants du Québec depuis quelques années. Année après année, il y a une certaine progression. Il y a des années que la progression a été plus importante, mais il y a eu quand même une certaine augmentation. Je ne connaissais pas les pourcentages entre l'admission et l'inscription. Vous avez parlé de un sur quatre. Donc, il y a plusieurs raisons pour ça. Probablement que certains de ces étudiantes ou étudiants ont fait une demande à plusieurs universités et ils ont choisi une autre université, mais je dirais que dans beaucoup de cas, ce sont des problèmes de visa. Je peux vous dire que c'est un problème qui est répandu dans l'ensemble de nos universités au Canada. C'est une préoccupation qui est exprimée sur une base annuelle par les différentes associations des universités au Canada auprès des autorités d'immigration canadienne et dans les consulats canadiens à l'étranger. Je crois qu'il commence à y avoir une certaine sensibilisation de la part du gouvernement canadien à faire des efforts additionnels pour offrir davantage la possibilité d'obtenir le visa. Nous-mêmes à l'interne, je crois que l'on a besoin de revoir un certain nombre de pratiques, particulièrement il faut être très réaliste. Si l'on n'a pas une admission avec tous les documents requis pour pouvoir permettre à ces étudiantes et étudiants de demander un visa en bonne et due forme, si cette admission n'est pas faite six mois avant l'arrivée, soit avant le 1^{er} septembre, c'est très difficile d'imaginer qu'ils vont pouvoir venir. Il y en a qui réussiront à avoir leur visa, mais dans beaucoup de cas, il manque tout simplement de temps pour pouvoir faire le travail nécessaire pour obtenir un visa étudiant. Je sais que nous, on aura besoin d'étudier cela. Ensuite, il faut dire que l'on met beaucoup de pression sur les admissions, sur le Registrariat. J'ai entendu dire qu'il y a eu 130 dossiers d'Haïti qui sont rentrés au mois de juin. On se pose des questions, étudier ces dossiers et l'on a des dossiers qui nous arrivent d'ailleurs au Canada. Même si l'on traite les dossiers des internationaux et que l'on donne des confirmations à ces étudiantes et étudiants, de façon pratique, c'est très difficile d'avoir des visas étudiants. Donc, à votre question, je crois que oui, il faut continuer de parfaire nos moyens de recrutement et aussi nos règles d'admission et de communication avec ces étudiantes et étudiants, mais il faut aussi réévaluer sur une base périodique la façon dont on fait les choses.

S. LeBlanc : Peut-être un complément d'information à ce que M. le recteur et vice-chancelier a dit. Concernant la date du 1^{er} février comme date limite, on reçoit beaucoup de demandes après cette date et on les étudie. De mémoire, il y a à peu près 30 % des dossiers de l'international qui nous arrivent pour le 1^{er} février et la balance arrive après.

15. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS (suite)

Déjà vous avez des gens où cela peut prendre plus de temps. Je peux vous dire que la stratégie d'utiliser des agentes ou agents recruteurs est une des stratégies que l'on est en train de peaufiner depuis deux ans, cela fonctionne, mais elle doit être raffinée un peu parce que durant les trois derniers mois, soit mai, juin et juillet et je ne compte même pas le mois d'août, on a reçu 200 demandes de dossiers d'internationaux de plus que l'année dernière durant cette même période.

Recteur et vice-chancelier : Il y a des problèmes systémiques qui ne sont pas négligeables. Il faut regarder ce qui se pratique dans les universités francophones au Canada, plus particulièrement au Québec. Les droits de scolarité pour une étudiante ou un étudiant international au Québec sont probablement plus élevés que ce que nous on a comme droits de scolarité. Ce sont tout simplement les droits de scolarité qui sont annoncés de façon officielle. Ce qui arrive, c'est que le gouvernement du Québec a signé des ententes avec les universités du Québec pour permettre à ces universités d'accepter un certain pourcentage de leurs étudiantes et étudiants internationaux en provenance des pays de la francophonie aux taux d'inscription des québécois et le gouvernement du Québec, ensuite, leur donne une subvention spéciale. En d'autres mots, c'est que l'on efface les droits différentiels. Pratiquement ce que cela veut dire, si un parisien s'inscrit à l'Université de Montréal et qu'il se retrouve dans les 30 % des français qui peuvent s'inscrire aux taux du gouvernement du Québec, il va payer 1 800 \$. Le même parisien qui veut s'inscrire ici va payer 8 000 \$. Depuis un an et demi, on a un dossier devant le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick leur demandant ce que l'on a appelé un système de bourses en faveur de nos étudiantes et étudiants internationaux qui pourraient faire le contrepoids de cette politique du gouvernement du Québec. J'aimerais dire que l'on a fait des progrès assez importants afin de convaincre les autorités fédérale et provinciale du bien fondé de ceci parce que ce que l'on a constaté, c'est que généralement parlant, avoir une politique d'immigration favorable au Nouveau-Brunswick en faveur d'immigrantes et d'immigrants francophones pour venir dans les milieux acadiens, les statistiques démontrent que c'est la meilleure façon de le faire parce que l'on a eu des étudiantes et étudiants internationaux qui s'intègrent dans la société néobrunswickoise après. Et vous avez peut-être vu récemment que le gouvernement fédéral, avec ces tractations avec la province, cherche à investir, suite à son refus d'investir dans Pointe Lepreau, des sommes d'argent pour promouvoir l'immigration au Nouveau-Brunswick. Donc, depuis un an et demi, on est déjà très actif pour essayer d'obtenir ceci et cela pourrait se traduire, je ne suis pas certain, par des centaines de bourses, mais au moins plusieurs dizaines de bourses annuellement pour pouvoir avoir ce genre de politique qui répondrait partiellement à ce que vous venez de mentionner.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

17. PROCHAINE RÉUNION

Bouchard : Je remarque que la réunion du Sénat a lieu le 28 octobre. Ce n'est pas la semaine d'étude, c'est le vendredi avant la semaine d'étude? Est-ce qu'il y avait une raison pour cela? J'avais prévu un cours cette journée. Habituellement il me semblait que la réunion du Sénat académique était toujours durant la semaine d'étude. Je peux m'organiser, mais je trouvais cela un peu bizarre.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que l'on peut prendre deux minutes là-dessus? Il faut dire que je comprends l'intervention de M. Bouchard, mais il y en a d'autres qui ont planifié leur calendrier en fonction du fait qu'ils pensaient que c'était réellement le 28 octobre. Je ne sais pas si cela pose des problèmes insurmontables à certaines personnes le fait que ce soit le 28 octobre.

R : 22-SAC-050819

Lise Caron, appuyée par Charles Bourque, propose :

« Que la prochaine réunion du Sénat académique ait lieu le vendredi 4 novembre à 8 h 30. »

18. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 54.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale